



**HAL**  
open science

## Elections aux comités d'entreprise : le déclin des syndicats ?

Dominique Labbé

► **To cite this version:**

Dominique Labbé. Elections aux comités d'entreprise : le déclin des syndicats ? . Travail et Emploi, 1992, 53, pp.40-55. halshs-01657576

**HAL Id: halshs-01657576**

**<https://shs.hal.science/halshs-01657576>**

Submitted on 6 Dec 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dominique LABBE  
(CERAT-IEP, Grenoble)

## Elections aux comités d'entreprise : le déclin des syndicats ?

*Travail et emploi*, 53, 1992, p 40-55

### **Résumé**

Comment expliquer le déclin des confédérations syndicales et la montée des non-syndiqués ? Les résultats des élections des comités d'entreprise depuis 1966, permettent de dégager quelques explications. On utilise pour cela la notion d'effet de structure appliquée successivement aux changements dans les tailles des établissements, dans les secteurs économiques, les régions et les professions. Ces effets de structure n'expliquent qu'une partie du déclin des syndicats. L'implantation apparaît comme la variable la plus lourde. L'essentiel du déclin électoral des syndicats s'explique par leur incapacité grandissante à présenter des listes. De fait, un quart des salariés n'ont le choix qu'entre les non-syndiqués et l'abstention.

Manuscrit de l'auteur

Malgré la multiplication des scrutins, l'audience des syndicats français auprès des salariés est imparfaitement connue. On se contente généralement de citer les résultats des élections prud'homales ou de la sécurité sociale. D'autres indicateurs existent pourtant, comme les élections "professionnelles" dont la principale caractéristique est de se tenir sur le lieu du travail. C'est le cas des élections des comités d'entreprise (CE, voir encadré ci-contre). A leur propos, on ne peut plus dire aujourd'hui qu'elles constituent "un objet qui se dérobe"<sup>1</sup>. En effet, jusqu'en 1966, aucune centralisation des résultats n'a été opérée de telle sorte que les données, publiées de manière éparse dans la presse de l'époque, n'ont pas grande signification. La réforme de 1966 ayant rendu obligatoire la déclaration des résultats, le Ministère du travail réalise depuis lors une statistique d'ensemble dont la publication a été poursuivie selon un cadre qui ne subira pas de modification majeure<sup>2</sup>.

Les délégués au CE — titulaires et suppléants — sont élus pour 2 ans. Les scrutins ne correspondent donc pas avec l'année civile et ils ont lieu à des dates variables. De plus, chaque année, des CE disparaissent ou apparaissent, les établissements concernés fermant ou franchissant le seuil légal des 50 salariés dans un sens ou dans l'autre. Enfin, certains établissements concernés n'en sont pas dotés. Ces élections ne peuvent donc pas être considérées comme un scrutin unique tenu à date fixe : elles constituent un *phénomène électoral original, continu et de périodicité bisannuelle*. D'où la nécessité de cumuler les résultats sur deux années successives : 1966-67 puis 1967-68, 1968-69, etc.<sup>3</sup>

On dispose, pour l'instant, de 24 "cycles" complets (de 1966-67 à 1989-90). Cette série présente de nombreux intérêts. En particulier, elle constitue un baromètre des audiences, ce que ne sont pas les consultations générales plus ou moins espacées dans le temps. De plus, la grille de présentation est assez homogène depuis l'origine ce qui permet de suivre l'évolution des audiences dans les diverses branches d'activité, les régions ou les grandes catégories de salariés...

---

<sup>1</sup> Jacques Comaille, Michelle Perrot, "Les élections professionnelles", *Le mouvement social*, 56, 1966, p 93.

<sup>2</sup> Ces données ont d'abord été publiées annuellement dans la *Revue française des affaires sociales* puis dans les *Dossiers statistiques du travail et de l'emploi*. Nous en avons réalisé une compilation : Dominique Labbé, *Vingt-deux ans d'élections aux comités d'entreprise (1966-67, 1987-88)*, Grenoble, CERAT, 1991. Nous utilisons ici les résultats de cette compilation à laquelle sont ajoutés les résultats des années 1989 et 1990. Nous remercions Mme Noël qui a bien voulu nous communiquer les résultats de 1990 non encore publiés au moment où nous écrivons ces lignes.

<sup>3</sup> Le seul inconvénient sérieux de cette solution est que chaque scrutin entre deux fois dans le calcul. En contrepartie, cette méthode lisse les erreurs dont les séries ne sont pas dépourvues.

Les résultats de ces 24 cycles électoraux fournissent donc un indicateur fiable de l'évolution à long terme des audiences syndicales dans le secteur privé et nationalisé. L'analyse révèle deux caractéristiques essentielles :

- l'institution se développe jusqu'au début des années 1980. Depuis lors, le corps électoral stagne et quelques signes d'essoufflement apparaissent ;

- jusqu'à la fin des années 1970, l'audience des principaux syndicats se maintient globalement, malgré un certain effritement, l'important recul de la CGT profitant surtout aux autres organisations confédérées. En revanche, depuis une dizaine d'années, les syndicats semblent frappés par un déclin prononcé. Corrélativement, on assiste à une importante progression des candidats dits "non-syndiqués"<sup>4</sup> car ils ne sont pas présentés par une organisation syndicale.

Après avoir présenté ces deux phénomènes, nous nous interrogerons sur leurs causes possibles. Les explications habituellement proposées tournent autour des bouleversements dans l'appareil productif français et dans la sociologie du salariat. Nous proposons quelques calculs qui permettent d'apprécier leur importance relative. Le phénomène restant en bonne partie inexpliqué, nous montrerons enfin que le déclin des grands syndicats peut s'expliquer par un recul de leur implantation et de leur audience.

#### *La diffusion de l'institution et la montée de l'abstention*

Il y a 24 ans, le premier recensement du Ministère portait sur 8.600 établissements représentant un corps électoral d'environ 2,5 millions de salariés. Pour les deux dernières années connues, le nombre des établissements où une élection se tient réellement a pratiquement triplé, passant à 23.500 pour plus de 5 millions d'électeurs<sup>5</sup>. Les statistiques de la population active salariée ne permettent pas d'estimer précisément le nombre de salariés concernés par la loi. Suivant les sources, ils seraient environ 7 à 8 millions en 1989. Autrement dit, on peut estimer que le "taux moyen de couverture des salariés par l'institution" doit être actuellement supérieur aux deux tiers. Près de 7 salariés sur 10 concernés par l'institution en bénéficient effectivement. Etant donné le caractère relativement peu coercitif de la loi, cette moyenne peut être considérée comme un succès et manifeste la popularité réelle dont a bénéficié l'institution au moins jusqu'au début des années 1980.

---

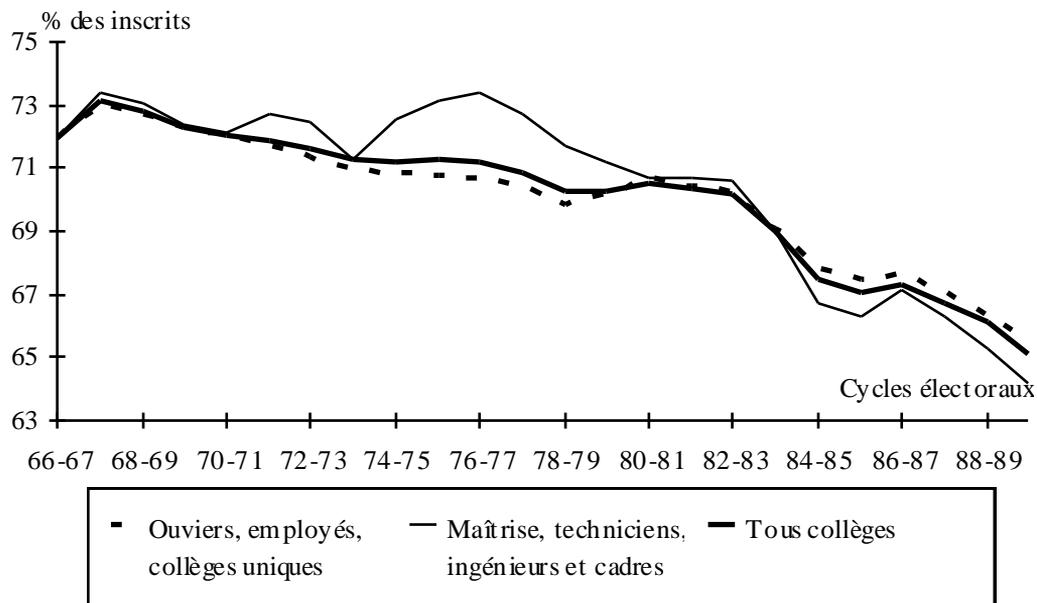
<sup>4</sup> Naturellement, les non-syndiqués ne forment pas une organisation. Les situations que recouvre cette étiquette sont extrêmement diverses et les hommes qui la revendiquent n'ont finalement qu'un seul point commun : ils ne sont pas présentés par un syndicat fédéré et/ou confédéré.

<sup>5</sup> Le Ministère indique que, sur 30.000 établissements théoriquement concernés, 25.000 ont pu être recensés. Parmi ces établissements, environ 1.500 ont renvoyé un "procès-verbal de carence" (pas de candidat), et 23.500 ont organisé des scrutins dont les résultats sont publiés.

Une autre indication de cette popularité est fournie par la ventilation des CE par branches économiques. A la fin des années 1960, les salariés de l'industrie représentaient les trois quarts du corps électoral ; ils ne sont plus aujourd'hui que 45% de celui-ci. La crise économique fait naturellement sentir ses effets : le nombre des salariés de l'industrie ayant un CE dans leur établissement passe par un maximum de 3,3 millions en 1974-75 et décline depuis lors pour atteindre 2,3 millions à la fin des années 1980. Ceci ne contredit pas le constat d'une expansion de l'institution : aujourd'hui, plus d'un salarié de l'industrie sur deux (quelle que soit la taille de son établissement) bénéficie d'un CE contre 38% en 1967-68 au moment où l'institution va connaître un développement rapide. Les transports et les services pèsent aujourd'hui pratiquement aussi lourd que l'industrie, le nombre des électeurs y a été multiplié par 4 en 24 ans.

La diffusion de l'institution auprès d'un nombre croissant de salariés, le déclin de l'industrie peuvent-elles expliquer certains signes d'essoufflement et d'abord la baisse de la participation (tableau I) ?

Tableau I. Evolution de la participation aux élections des comités d'entreprise depuis 1966 (en pourcentage des inscrits)



Quel que soit les aléas du recensement des suffrages exprimés<sup>6</sup>, on peut considérer que, jusqu'en 1982, la participation se maintient à un niveau relativement

<sup>6</sup>Jusqu'au milieu des années 1970, les conventions utilisées pour la comptabilisation des suffrages exprimés ne paraissent pas totalement stabilisées. En effet, dans ces élections, un nombre important de bulletins sont raturés — comme le permet la loi — ou nuls. Depuis 1973, il n'est pas tenu compte de ces ratures dans le recensement des suffrages exprimés. Il est cependant probable que la manière de

stable et élevé — pour ce type d'élections<sup>7</sup>. Il y a même eu une poussée de la participation autour de 1968 puis une relative stabilisation autour de 70% de suffrages valablement exprimés. En revanche, la dernière décennie est marquée par un recul rapide de la participation. Seules les années 1986-87-88 apportent un pallier : c'est à cette date qu'ont lieu les premières élections à la SNCF<sup>8</sup>... La baisse de la participation est la plus forte dans le premier et le second collègue (ouvriers, employés, maîtrise et techniciens) mais, aujourd'hui encore, les ingénieurs et cadres votent moins. On peut rapprocher ce phénomène de la montée de l'abstentionnisme dans les autres élections : prud'homales, sécurité sociale ou lors des scrutins politiques... Il n'en reste pas moins que, malgré ce signe d'une certaine désaffection, la participation reste relativement élevée dans les élections des CE comme si cette institution conservait une légitimité aux yeux des salariés concernés. En revanche, les syndicats confédérés, qui étaient au coeur du système, paraissent frappés d'une désaffection certaine qui bénéficie d'abord aux "non-syndiqués".

#### *Le déclin des grandes confédérations et la montée des non-syndiqués*

Les deux graphiques ci-dessous présentent l'évolution des scores globaux obtenus par les différentes organisations. Deux caractéristiques essentielles méritent d'être notées. Le premier graphique met en lumière le déclin continu de la CGT. En 1966-67, elle recueille encore près de la moitié des suffrages exprimés. Vingt-quatre ans plus tard, elle n'en reçoit plus que le quart et se trouve dépassée par les "non-syndiqués". La seconde caractéristique concerne les autres organisations confédérées : la CFDT, la CFTC, FO et la CGC bénéficient, au cours des années 1970, d'une lente croissance qui se trouve interrompue plus ou moins précocement dans la dernière décennie.

---

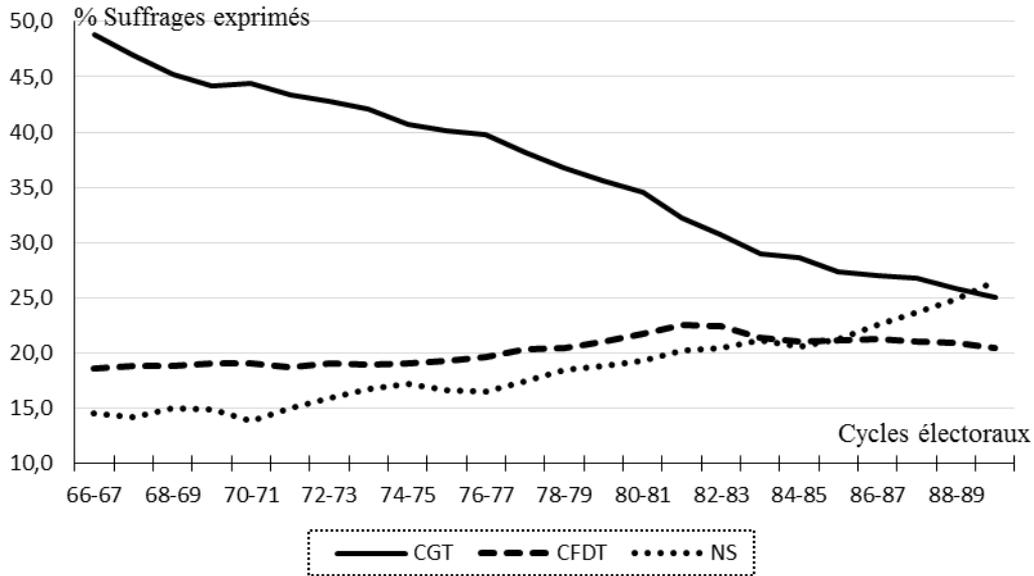
les traiter n'a pas été immédiatement homogène comme le suggère le profil de la courbe de la participation dans le second collègue jusqu'à la fin des années 1970.

<sup>7</sup> La participation aux prud'homales est nettement plus modeste (1979 : 69,1 % ; 1982 : 65,2 % ; 1987 : 54,5 %). En revanche, les taux de participation aux élections administratives dans la fonction publique sont supérieurs (ils tournent autour de 82 % dans les années 1970 mais ils baissent rapidement depuis 1982).

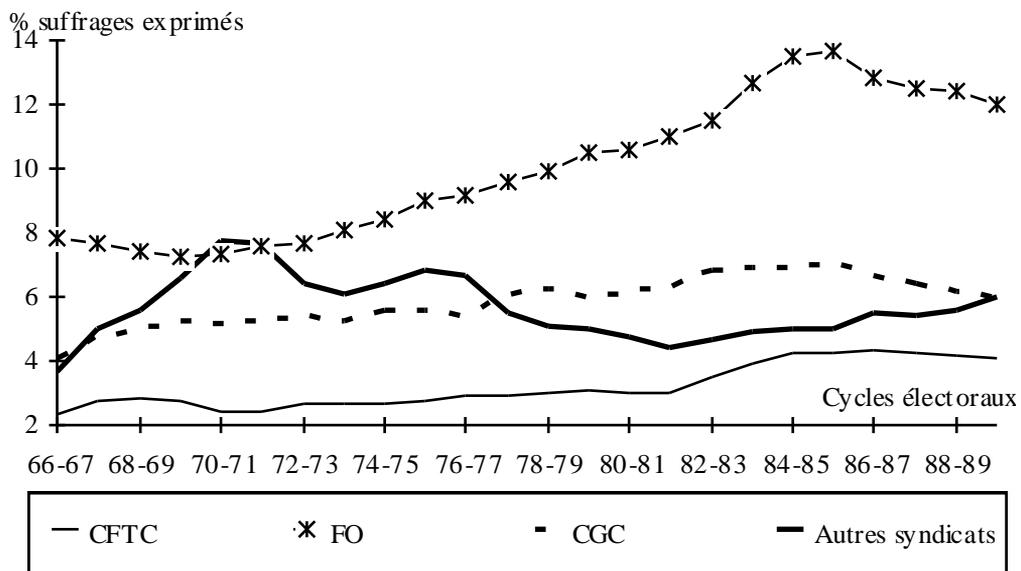
<sup>8</sup> On peut estimer l'impact de l'intégration des résultats de la SNCF grâce aux tableaux publiés en 1985 qui présentaient les résultats avec et sans la SNCF. L'incorporation des 219.216 salariés de la SNCF fait augmenter le corps électoral de 8,6%. Pour la CGT cette opération accroît ses scores de 7%, soit un gain de 1,8 points sur l'ensemble des salariés (27,7% au lieu de 25,9% sans la SNCF) et dans le premier collègue (33,7% contre 31,6% sans la SNCF). La CFDT y gagne 2% sur l'ensemble des collèges, mais 7% également dans le deuxième collègue. Ce sont essentiellement les scores moyens des "non-syndiqués" qui reculent puisque, par définition, il n'y en avait pas de candidats sans étiquette aux élections de la SNCF...

Tableau II. Evolution des suffrages exprimés suivant l'origine des candidatures de 1966 à 1990 (tous collèges confondus)

A. Les résultats de la CGT, de la CFDT et des non-syndiqués.



B. Les résultats de la CFTC, de FO, de la CGC et des "autres syndicats".



En 1966-67, sur l'ensemble des collèges, les cinq organisations confédérées totalisent à elles-seules près de 82% des suffrages, les "autres syndicats"<sup>9</sup> et les "non-syndiqués" se partageant le reste soit environ 18%. Jusqu'au début des années 1980, cet équilibre se modifie lentement en faveur des non-syndiqués (ces derniers passent de 14,6% en 1966-67 à 20,3% en 1981-82) et l'ensemble des organisations confédérées reculent de 7,3% en 16 ans. La majorité des suffrages "perdus" par la CGT sont allés aux autres confédérations notamment à la CFDT et à FO et, pour un peu moins d'un tiers environ, aux non-syndiqués. Il s'agit d'un mouvement apparent ou relatif puisque le nombre des CE et le corps électoral augmentent considérablement au cours de la période. En fait, ce sont les suffrages nouveaux qui vont de manière privilégiée aux syndicats autres que la CGT et, jusqu'à la fin des années 1970, toutes les organisations, y compris la CGT, voient augmenter leurs scores absolus.

Un changement fondamental intervient au début des années 1980. En huit ans, les organisations confédérées toutes ensemble ont perdu près d'un dixième de leurs suffrages : le recul se déroule à un rythme quatre fois plus rapide que lors de la décennie précédente. La grande majorité des voix perdues par la CGT va maintenant aux non-syndiqués et, accessoirement, aux "autres syndicats". Les graphiques indiquent que les autres organisations confédérées, qui progressaient jusqu'alors, voient leur audience s'effriter. Pour la CFDT, le point d'inflexion se situe en 1980 dans le deuxième collège (techniciens, ingénieurs et cadres) et en 1982-83 chez les ouvriers et employés. La CGC plafonne entre 1983 et 1985 et recule continûment depuis lors. L'audience de FO passe par un sommet en 1985-86 et le retournement s'opère au même moment dans les deux collèges. Enfin les scores de la CFDC sont stables à partir de 1985 et en recul depuis 1989.

Pour la dernière décennie, il ne s'agit pas de pertes "apparentes", ou relatives, mais de pertes absolues. En effet, depuis 1977, le corps électoral n'augmente plus de telle sorte que les baisses en pourcentage correspondent effectivement à des voix perdues, à des transferts de votes réels en faveur des non-syndiqués ou vers l'abstention. C'est là le fait majeur de la décennie écoulée. Quelles peuvent être les raisons de ce phénomène ? Doivent-elles être recherchées dans la baisse de l'emploi industriel, dans les modifications dans la sociologie du salariat ou dans une désaffection réelle envers les grandes organisations ? C'est ce que nous proposons d'étudier dans la suite de cet article sous le nom d'"effets de structure".

---

<sup>9</sup> Cette rubrique est assez composite. On y trouve des organisations reconnues dans une branche ou une entreprise comme la FGSOA (Fédération générale des salariés des organisations agricoles et de l'agro-alimentaire), la FGAAC et la FAT (Fédération générale autonome des agents de conduite de la SNCF et Fédération autonome des transports), le SNJ (syndicat national des journalistes), la CNT (Confédération nationale du travail)... ainsi que les syndicats "indépendants" notamment, la CSL (Confédération des syndicats libres) et l'UFT (Union française du travail).

La notion d'effet de structure a été introduite pour la première fois par Jean-Pierre Aujard dans son compte rendu des élections de 1984<sup>10</sup>. En 1986, avec Serge Volkoff, il en présentait une analyse synthétique (cf. encadré ci-dessous). Dans la suite de cet article, nous nous proposons de reprendre leur raisonnement en l'actualisant.

#### Une analyse chiffrée des audiences syndicales

Dans leur article, Jean-Pierre Aujard et Serge Volkoff indiquait que le meilleur indicateur de l'évolution à long terme des audiences syndicales était fourni par le "suivi annuel des résultats des élections aux comités d'établissement". Leur analyse portait sur la période 1966-1985 et tentait de répondre à la question de savoir : "Quelles conséquences (sur les audiences) a l'évolution de la composition socio-économique de l'électorat ?" Ils proposaient la notion d'"effet de structure" que nous reprenons dans cette étude et l'appliquaient à trois dimensions :

- Un "effet de structure économique" mesurait l'impact des changements dans les branches d'activité. Depuis le début des années 1980, les changements sectoriels apparaissaient, selon les auteurs, "légèrement défavorables à la CGT et aux non-syndiqués" ;

- Un "effet de structure du corps électoral" estimait l'influence de la ventilation des électeurs en plusieurs collèges en fonction de leur qualifications (ouvriers et employés ; agents de maîtrise et techniciens ; ingénieurs et cadres ou collège unique pour les petits établissements). Depuis 1966, les changements dans les collèges — c'est-à-dire dans les professions — semblaient n'avoir eu d'influence qu'en faveur de la CGC ;

- Un "effet-taille" évaluait les conséquences des changements dans la dimension des établissements où se déroulaient les élections. Si celle-ci était restée constante depuis 1966, écrivaient Aujard et Volkoff, "tous les syndicats auraient réalisé en 1984-85 des scores légèrement supérieurs à ceux qu'ils ont réalisés effectivement". En revanche, "la progression des non-syndiqués est due pour 90% à l'augmentation du poids relatif des petits et moyens établissements".

Enfin, les auteurs ont isolé les élections "où un syndicat donné avait présenté des candidats" ce qui leur permettait de mettre en valeur un "effet d'implantation". En 1985 par rapport à 1983, la CGT et la CFDT étaient en "recul d'implantation", FO, la CFTC et les non-syndiqués en progrès. L'analyse se trouvait corroborée par la statistique des délégués syndicaux car : "les facteurs qui déterminent l'audience d'un syndicat dans un secteur donné sont aussi ceux qui facilitent ou gênent son implantation".

Jean-Pierre Aujard et Serge Volkoff, *Travail et emploi*, 30, décembre 1986, p 47-57.

---

<sup>10</sup> Jean-Pierre Aujard, "Les élections aux comités d'entreprises en 1984", *Dossiers statistiques du travail et de l'emploi...*, p 14. Depuis lors, J.-P. Aujard a appliqué ce calcul chaque année jusqu'en 1990 mais sur des années voisines (paires et impaires suivant les cas).

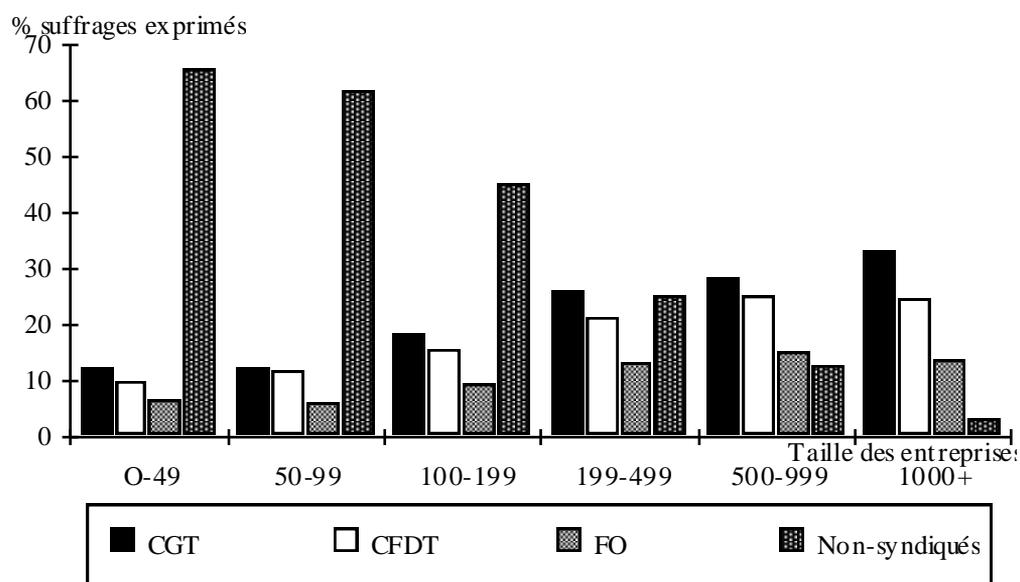
### *Les changements dans la taille des établissements*

Les organisations syndicales estiment que la crise économique est à l'origine de leurs difficultés actuelles. Par exemple, depuis le milieu des années 1970, la mode n'est plus aux grands établissements que ce soit dans l'industrie et, plus encore, dans les services. La tendance est à l'éclatement des sites, à la sous-traitance et à la spécialisation des unités de production. Dès lors, la taille des établissements où se déroulent les élections tend à se réduire. Cet aspect des choses peut être estimé de manière assez fine puisque le Ministère classe les résultats en 6 tranches de taille d'établissements allant de moins de 50 salariés à plus de 1000.

En 1966-67, seulement 6% des électeurs travaillaient dans des établissements de moins de 100 salariés. A l'opposé plus du tiers appartenaient à des unités d'effectifs supérieurs à 1000 salariés et plus de la moitié (57%) travaillaient dans des établissements dont la taille dépassaient 500 personnes... En 1981-82, les salariés des plus petits établissements (moins de 100) représentaient 15% du corps électoral et les très grands établissements n'en employaient plus qu'un quart. Ces proportions sont sensiblement celles de 1989-90. Sans doute l'évolution tient-elle en bonne partie à la crise industrielle puisque la grande majorité des grands établissements se trouvaient dans l'industrie.

Ces transformations ont certainement eu une influence sur les résultats. En effet, les scores varient considérablement en fonction de la taille des établissements (tableau III). Les confédérations dominent dans les grandes unités (500 salariés et plus) et leurs scores augmentent en fonction de la taille de l'établissement. Par exemple, en 1966-67, la CGT recueillait près des deux tiers des voix du collège ouvrier dans les établissements de plus de 1000 salariés alors que son audience n'était que de 24% dans ceux de moins de 50. Certes, la pente de la courbe s'est amoindrie avec la perte d'audience de la CGT mais elle demeure orientée dans le même sens. En revanche, les non-syndiqués dominent les petits établissements et sont quasiment absents des plus grands. Cette "loi" se maintient de manière à peine atténuée jusqu'en 1990. Les petites établissements présentent manifestement des traits qui les rendent "allergiques" au syndicalisme confédéré : paternalisme, relations du travail plus aisées et moindre nécessité de médiateurs dans la vie professionnelle se conjuguent pour tenir les organisations traditionnelles en lisière... Dès lors, la réduction de la taille des établissements favorise mécaniquement les non-syndiqués au détriment de plupart des organisations et, plus spécialement, de la CGT et de la CFDT.

Tableau III. Répartition des suffrages exprimés par organisations en fonction de la taille des établissements (1989-90, tous collèges confondus).



Quels auraient été les résultats des élections si la taille des établissements ne s'était pas modifiée ? Pour répondre à cette question, il faut neutraliser les changements en pondérant les résultats de l'année considérée par la structure de l'année choisie comme base de référence. Le tableau IV donne les résultats de ce calcul avec la structure de 1966-67 et de 1981-82 (ces deux années constituent probablement un tournant dans ces élections comme nous le verrons plus loin). Dans les premières lignes du tableau, sont indiqués les suffrages effectivement recueillis par les différentes listes. Les lignes suivantes mentionnent les scores qu'auraient obtenus ces mêmes listes si la répartition des établissements en fonction de leur taille avait été celle de 1966-67 puis celle de 1981-82. Le troisième cadre du tableau indique l'incidence de l'"effet taille" mesurée en proportion de l'évolution constatée entre l'année de base et l'année sous revue. Enfin, les dernières lignes donnent le nombre absolu de voix (de l'année sous revue) que représente cet effet.

Tableau IV. Récapitulatif de l'impact des changements de taille des entreprises sur les scores des organisations depuis 1966<sup>11</sup>

Organisations	CGT	CFDT	CFTC	FO	CGC	Autres syndicats	Non-syn- diqués
Scores effectivement obtenus en :							
1966-67	48,8	18,6	2,3	7,9	4,1	3,7	14,6
1981-82	32,2	22,6	3,0	10,9	6,6	4,4	20,4
1989-90	25,0	20,5	4,1	12,0	6,0	6,0	26,5
Score de l'organisation si la taille des établissements était restée celle de 1966-67 :							
en 1981-82	34,8	24,4	3,0	11,8	7,1	4,8	14,1
en 1989-90	27,9	22,2	4,5	13,0	6,5	6,8	19,2
Score de l'organisation si la taille des établissements était restée celle de 1981-82 :							
en 1989-90	25,1	20,6	4,1	12,0	6,0	5,9	26,3
Proportion de l'évolution imputable aux changements de taille entre 1966-67 et :							
1981-82	0,16	0,44	0,12	0,29	0,18	0,52	1,20
1989-90	0,13	0,88	0,21	0,24	0,24	0,33	0,64
Proportion de l'évolution imputable aux changements de taille entre 1981-82 et :							
1989-90	0,01	0,05	-	0,04	0,07	0,02	0,03
Milliers de voix gagnées ou perdues du fait des changements de taille entre 1966-67 et :							
1981-82	- 89	- 63	- 3	- 31	- 16	-14	+ 216
1989-90	- 100	- 58	- 13	- 34	- 16	- 27	+ 247
Milliers de voix gagnées ou perdues du fait des changements de taille entre 1981-82 et :							
1989-90	- 3	- 3	-	- 2	- 1	+ 2	+ 6

Le calcul montre que, sur les 24 années, l'effet-taille a été défavorable à l'ensemble des organisations et que seuls les non-syndiqués en ont bénéficié ce que

<sup>11</sup> Du fait des fluctuations dans la présentation des résultats par le Ministère, les calculs sur l'ensemble de la période (1966-1990) portent sur un regroupement en deux collèges : d'une part, le premier collège (ouvriers et employés) et le collège unique ; d'autre part, les second et troisième collèges (techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres). Le calcul repose donc sur une douzaine de valeurs (six tranches de taille et deux collèges) A partir de 1981, les comparaisons portent sur les quatre collèges (soit un calcul sur 24 valeurs). Les résultats sur les deux bases ne sont donc pas strictement comparables. Enfin, dans ce tableau et les suivants, la somme des pourcentages peut s'écarter de quelques décimales autour de 100 à cause des arrondis.

laissait attendre le tableau III. Par exemple, si la ventilation par taille des établissements n'avait pas changé depuis 1966-67, la CGT aurait obtenu, en 1989-90, environ 28 % des suffrages exprimés et non pas 25%. Ces changements représentent une perte d'environ 100.000 voix dont 88.000 dans le premier collège (ouvriers et employés)<sup>12</sup> Ce n'est pas négligeable ! Cependant, il y a 24 ans, la CGT obtenait 48,6% des suffrages exprimés de telle sorte que l'effet taille ne peut expliquer qu'environ 13% de ce recul considérable.

A l'opposé, les non-syndiqués bénéficient seuls de l'effet-taille ce qui est logique puisqu'ils réalisent leurs meilleurs scores dans les petits établissements. Tout se passe comme s'ils avaient bénéficié d'une sorte de rente de l'ordre de 250.000 suffrages supplémentaires entre 1966 et 1990. Avec la structure par taille d'il y a 24 ans, les non-syndiqués ne seraient probablement qu'en troisième position aux élections de 1989-90 avec moins de 20% des suffrages... Le calcul indique que l'effet-taille explique pratiquement les deux tiers de la progression du score des non-syndiqués sur l'ensemble de la période étudiée<sup>13</sup>.

Le même raisonnement s'applique aux autres organisations. Ainsi l'effet-taille a "coûté" à la CFDT environ 58.000 voix et a amputé la croissance de son score de plus de 80% (de 18,5% à 20,5% au lieu de 22%)<sup>14</sup>. La croissance de la CFTC, sur les 24 ans, est réduite d'environ un cinquième par ce changement de structure dans le corps électoral et celle de FO et de la CGC d'un quart. Pour la CGC, un élément défavorable amplifie l'effet-taille : la quasi-totalité de son électorat se trouve dans les deuxième et troisième collèges qui n'existent que dans les établissements dépassant certains seuils<sup>15</sup>.

---

<sup>12</sup> Les résultats présentés dans le tableau concernent l'ensemble des collèges. Faute de place, nous ne reproduisons pas les données par collèges.

<sup>13</sup> Le contraste entre les collèges est assez grand. L'effet-taille explique seulement la moitié de la croissance dans le premier collège. Autrement dit, la pénétration des non-syndiqués chez les ouvriers et les employés est deux fois supérieure à ce que les changements de taille des établissements pouvaient laisser attendre. En revanche, dans les deuxième et troisième collèges, leur croissance est beaucoup moins importante que prévue (l'augmentation aurait dû dépasser de 70% celle qui a été effectivement constatée). Autrement dit, la moyenne des deux tiers résulte d'un mouvement contradictoire. D'autres forces existent qui favorisent les non-syndiqués d'un côté et les freinent de l'autre.

<sup>14</sup> Pour la CFDT, l'effet-taille est aussi défavorable dans les deux collèges. Chez les ouvriers et les employés et cela réduit sa croissance de plus des deux tiers : à structure constante elle aurait obtenu 23% des suffrages au lieu de 21%. Dans le second collège, elle aurait dépassé les 20% au lieu de stagner aux alentours de 18-19% tout au long de la période...

<sup>15</sup> A structure constante, dans le second collège, en 1989-90, la CGC aurait dû obtenir 19,8% des suffrages exprimés au lieu de 15,7%. A la fin des années 1960, elle dépassait les 21% dans ce collège. Plus de la moitié des reculs enregistrés par la CGC dans ce second collège tiennent probablement à la réduction de la taille des établissements. Cependant, comme ces collèges maîtrise-ingénieurs et cadres ont connu une croissance démographique importante, les scores absolus et la moyenne de la CGC "tous collèges confondus" s'améliorent jusqu'au milieu des années 1980.

Ces quelques données suggèrent une première explication d'ensemble. Les CE existaient avant 1968 dans les établissements de grande taille. Depuis la fin des années 1960, l'expansion de l'institution s'est réalisée essentiellement par implantation dans des établissements de moyenne ou de petite taille. La création du CE anticipait d'ailleurs souvent l'implantation officielle des sections syndicales. Ce mouvement a permis à un bon observateur de la réalité sociale française d'écrire que : "Le développement du vote en faveur des non-syndiqués ne correspond pas à une défiance à l'égard des syndicats mais simplement à une phase transitoire au moment de l'implantation des nouveaux CE. Progressivement, ceux-ci se syndicalisent et les élus sans étiquette rejoignent les grandes confédérations syndicales"<sup>16</sup>.

Cette vision était sans doute exacte dans les années 1970 même si elle ne s'appliquait pas dans quelques branches comme le bâtiment ou le commerce de détail. Mais le mécanisme décrit par Gérard Adam était en train de disparaître au moment même où il écrivait ces lignes. Au cours des dix dernières années, les non-syndiqués et, dans une moindre mesure, les "autres syndicats" ont vu augmenter considérablement leur audience alors même que l'effet-taille leur était moins favorable que précédemment. En effet, les calculs montrent que la portée des changements de taille a été quasiment nulle au cours de la décennie 1981-90. Ils semblent apporter aux non-syndiqués un tout petit avantage et entraîner une légère perte pour les autres organisations (de l'ordre de 7.000 voix ce qui n'excède guère la marge d'erreur que comporte un tel calcul). Cependant, le traitement statistique appliqué par année montre que la réduction de la taille des établissements continue à faire sentir ses effets de manière atténuée. Mais une coupure se produit en 1985 où les résultats sont inverse : cette année-là, la taille semble jouer en faveur des syndicats et en défaveur des non-syndiqués. Ce renversement provient essentiellement des élections à la SNCF qui augmentent le poids des grands établissements. Ensuite, l'effet reprend mais de manière fortement amortie comme l'indiquent les calculs annuels effectués par J.-P. Aujard. Il apparaît donc que, à eux seuls, les résultats de la SNCF suffisent à annuler l'impact des changements de dimension au cours de la dernière décennie.

On peut conclure que l'effet-taille a joué un rôle important jusqu'à la fin des années 1970. Un bon dixième du recul de la CGT peut lui être imputé, de même que la plus grande part du relatif plafonnement de la CFDT et de FO à cette époque. Jusqu'en 1980-81, *la croissance des non-syndiqués semble s'expliquer essentiellement par cette réduction de la taille des établissements* où se déroulent les

---

<sup>16</sup> Gérard Adam, *Le pouvoir syndical*, Paris, Dunod, 1983, p 70.

élections. En revanche, pour la dernière décennie, l'effet-taille semble beaucoup plus atténué<sup>17</sup>. Or, c'est au cours de ces dix dernières années que les changements d'audience ont été les plus profonds. On peut donc considérer que, *depuis 1981-82, l'explosion du score des non-syndiqués et le déclin des organisations confédérées, notamment de la CGT et de la CFDT, ne peuvent être expliqués par les changements de taille des établissements où se déroulent des élections*. Il faut donc chercher ailleurs l'explication de ce phénomène... S'agit-il des modifications survenues dans l'appareil productif ?

### *Les changements sectoriels*

Au départ, les comités d'entreprises sont une réalité industrielle. A partir de 1968, il y a extension en dehors de cette zone qui est traditionnellement la plus favorable aux syndicats ouvriers et notamment à la CGT. En 1966-67, dans l'industrie, celle-ci recueillait près de 60% des suffrages ouvriers et 53% des voix dans l'ensemble des collèges. Il est donc logique que la baisse de l'emploi industriel entraîne le déclin de l'audience de la CGT. En quoi l'évolution technologique et la crise industrielle ont-elles déterminé des changements dans les audiences ? Le calcul "à pondération constante" donne des éléments de réponse (tableau V).

L'"effet-branche" a été pratiquement aussi important que l'effet-taille. Mais, contrairement à ce dernier, il fait sentir ses effets sur l'ensemble de la période et n'influence pas du tout les résultats de la même manière. Cependant, il existe un point commun entre l'effet-branche et l'effet-taille : globalement, la CGT est l'organisation qui en pâtit le plus.

---

<sup>17</sup> On ne peut totalement écarter une autre explication. En 1966, le Ministère du travail aurait commencé son recensement par le plus simple, c'est-à-dire les grands établissements. Ensuite, l'amélioration de ce recensement se serait fait par incorporation progressive des établissements de plus petite taille. Au départ, l'audience des grandes organisations aurait été surestimée. Cette explication comporte peut-être une part de validité. Cependant, on note que les années qui suivent 1968, voient la création de nombreux CE nouveaux. Cela est confirmé par plusieurs enquêtes notamment celle de Christian Dufour et Marie-Françoise Mouriaux, *Comités d'entreprise : quarante ans après*, Paris, IRES, 1986. La collecte des résultats des élections des CE semble avoir assez bien suivi ce mouvement.

Tableau V. Récapitulatif de l'impact des changements dans les branches d'activité des entreprises sur les scores des organisations depuis 1966<sup>18</sup>

Organisations	CGT	CFDT	FO	CGC	Autres syndicats et CFTC	Non-syndiqués
Scores effectivement obtenus en :						
1966-67	48,8	18,6	7,9	4,1	6,0	14,6
1981-82	32,2	22,6	10,9	6,6	7,4	20,4
1989-90	25,0	20,5	12,0	6,0	10,0	26,5
Score que l'organisation aurait obtenu avec la ventilation par secteurs économiques de 1966-67 :						
en 1981-82	35,5	22,2	10,0	7,0	6,4	16,9
en 1989-90	27,9	19,5	11,0	6,7	8,6	26,2
Score que l'organisation aurait obtenu avec la ventilation par secteurs économiques de 1981-82 :						
en 1989-90	26,6	19,8	11,4	6,1	9,7	26,4
Proportion de l'évolution imputable aux changements sectoriels entre 1966-67 et :						
1981-82	0,20	0,11	0,31	0,14	0,67	0,23
1989-90	0,12	0,52	0,23	0,38	0,33	0,02
Proportion de l'évolution imputable aux changements sectoriels entre 1981-82 et :						
1989-90	0,23	0,29	0,54	0,21	0,15	0,02
Milliers de voix gagnées ou perdues du fait des changements sectoriels entre 1966-67 et :						
1981-82	- 107	+ 15	+ 31	- 11	+ 31	+ 41
1989-90	- 90	+ 30	+ 30	- 23	+ 44	+ 9
Milliers de voix gagnées ou perdues du fait des changements sectoriels entre 1981-82 et :						
1989-90	- 56	+ 22	+ 19	- 5	+ 14	- 5

<sup>18</sup> La mesure de l'effet sectoriel est assez difficile car la présentation des résultats a changé depuis 1966. Jusqu'en 1979, le Ministère utilise la nomenclature des activités économiques de 1959 (NAE 59). A partir de 1981, les résultats sont publiés selon la nomenclature des activités et des produits de 1970 (NAP 40). Les correspondances entre les deux nomenclatures sont assez difficiles à établir. Nous avons élaboré un regroupement en 15 branches pour lesquelles les taux de recouvrement, entre l'ancienne nomenclature et la nouvelle, sont supérieurs à 90% (cf. *Vingt-deux ans...* op. cit, p 23-24). Cette nomenclature en 15 branches est utilisée pour les comparaisons portant sur l'ensemble de la période. La NAP 40 sert pour les années 1980. Comme pour les tailles, avant 1981, les collèges sont regroupés en deux (premier collège et collège unique ; deuxième et troisième collège). Après 1980, les calculs portent sur les quatre collèges. Pour ces raisons, les calculs avec la structure de 1966-67 sont affectés d'une marge d'erreur plus grande et les résultats ne sont pas strictement comparables avec ceux obtenus en base 1981-82. Enfin, la CFTC est incluse dans les "autres syndicats" : son absence ou ses scores très faibles dans certaines branches et certains collèges rendait le calcul peu pertinent.

Avec la structure économique de la fin des années 1960, la CGT obtiendrait aujourd'hui environ 28% des voix et serait demeurée sans conteste la première organisation. L'évolution de l'appareil de production et de l'emploi explique probablement un bon cinquième des reculs de la CGT soit une "perte" de 100.000 voix (dont 55.000 sont imputables à la dernière décennie). Cela ne peut surprendre puisque la CGT était fortement implantée dans les industries traditionnelles (les mines, la sidérurgie et la métallurgie, la mécanique, la construction automobile, aéronautique et navale, etc.) ; en revanche, elle réalisait — et réalise encore — ses scores les plus médiocres dans les branches "Commerces", "Services marchands aux particuliers et aux entreprises", "Organismes financiers" qui sont justement celles dont le développement a été le plus important depuis 40 ans. Fort logiquement, la CGT souffre de la désindustrialisation et, au cours des années 1980 qui sont celles du recul le plus marqué, les changements de l'appareil productif sont certainement responsables de près d'un quart de ses pertes.

Le cas de la CGC peut sembler plus surprenant. Sur les 24 ans, la progression de la CGC a été amputée de plus d'un tiers par l'"effet-branche". Sauf dans les Banques et les Assurances, où la CGC réalise de bons scores, cette organisation est mal implantée dans le Commerce ou les Services marchands aux particuliers et aux entreprises. En revanche, elle réalise traditionnellement de bons scores dans les industries fortement concentrées (Energie, Biens d'équipement professionnels, etc) parce qu'il s'y trouve de grands établissements, un nombre important de cadres et de techniciens, une maîtrise nombreuse. Or l'emploi dans ces branches stagne ou régresse ce qui a un effet mécanique sur les scores de la CGC.

En revanche, la CFDT et FO sont, avec les "autres syndicats", les principaux bénéficiaires de l'effet-branche. Cela va à l'encontre de l'image "ouvrière" que l'on a de ces organisations mais il ne faut pas confondre le "premier collège" avec les "ouvriers de l'industrie". Il y a également aujourd'hui un nombre important de salariés du tertiaire dans le premier collège. De plus, si la CFDT et FO, dans une moindre mesure, réalisent de meilleurs scores dans le premier collège que dans le second, leurs résultats dans le Commerce, les Services, les Banques et les Assurances sont bien meilleurs que dans l'industrie (même si la CFDT est traditionnellement implantée dans certaines branches industrielles comme l'Agro-alimentaire ou la Métallurgie). Dès lors, sur l'ensemble de la période, les changements dans l'appareil productif apportent, pour chacune de ces deux organisations, un gain apparent de 30.000 voix environ. Sur les 10 dernières années, cet effet limite de près d'un tiers le recul de la CFDT et explique plus de la moitié des gains de FO.

Enfin, l'effet-branche semble avoir eu un impact important sur la progression des non-syndiqués au cours des années 1970 : un quart de leur croissance entre 1966 et 1981 peut s'expliquer par ces changements sectoriels. En revanche, sur la dernière

décennie, les bouleversements économiques ne semblent pas avoir eu d'effet sur le score des non-syndiqués, ou avoir représenté pour eux un très léger handicap. C'est là sans doute le constat le plus surprenant que l'on puisse tirer de ce calcul. Au sein de la nébuleuse des organisations confédérées, l'effet-branche redistribue considérablement les cartes entre la CGT — qui est la grande perdante — et les autres (CFDT, FO, CGC et probablement CFTC) qui en sont les principaux bénéficiaires. En revanche, *la percée récente des non-syndiqués ne semble pratiquement rien devoir aux modifications structurelles survenues dans l'économie française dans les dix dernières années* et ceci quel que soit le collège électoral.

Peut-on alors expliquer ces changements électoraux par des variations régionales ?

### *Les changements régionaux*

L'audience des différentes organisations n'est pas uniformément répartie sur le territoire national. Au contraire, chacune d'elles dispose de véritables "bastions" et, à l'inverse, dans d'autres régions, elle a du mal à prendre pied ou à se maintenir. Ainsi, la CGT domine les zones de vieilles industries (le Nord, l'Est lorrain, Rhône-Alpes) et dans le massif central. La CFDT obtient ses meilleurs scores dans l'Ouest (Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie) et dans les trois départements d'Alsace-Lorraine. FO réalise ses meilleurs résultats dans le Sud-Ouest, la Provence-Côte-d'Azur et dans le Nord. La zone de force des non-syndiqués se situe notamment dans le Centre, la Basse-Normandie, en Poitou-Charentes et Pays-de-Loire...

Le constat est important car, depuis la fin des années 1960, le niveau de l'emploi et sa nature varient beaucoup selon les régions. Certaines comme le Nord ou l'Est voit même leur population active salariée diminuer. En revanche, la désindustrialisation de l'Île de France est largement compensée par le développement des services... Quelles sont les conséquences de ces changements "spatiaux" sur l'audience des organisations ? Pour répondre à cette question, le même calcul à pondération constante a été appliqué aux données publiées par le Ministère.

Les changements dans la localisation des activités économiques ne semblent pas avoir un impact aussi grand que les autres modifications du corps électoral. Trois choses émergent cependant. En premier lieu, jusqu'au début des années 1980, la CFDT a incontestablement bénéficié de cet effet : elle était mieux implantée dans des régions plus dynamiques. Cela explique environ un cinquième de ses gains, soit 18.000 voix. Les autres bénéficiaires sont probablement les non-syndiqués dans des proportions beaucoup plus faibles. En revanche, pour tous les autres syndicats, les changements géographiques dans le corps électoral sont plutôt défavorables et seule

la CGC en pâtit sérieusement. Un dixième de ses reculs pendant la dernière décennie peuvent s'expliquer ainsi.

Toutefois, il est possible que le calcul ne rende pas compte de l'ampleur de l'"effet-localisation". En effet, le Ministère regroupe les résultats par régions administratives et ne publie aucune donnée plus fine, notamment par départements. Sans doute, certaines régions sont-elles trop diverses et abritent-elles des situations locales très contrastées. Il faut ajouter à cette première considération une seconde remarque : l'effet-région ne se cumule pas avec les précédents. C'est le même phénomène exprimé de manière différente. Ainsi le déclin de vieilles régions industrielles est déjà contenu dans l'effet-branche. Mais l'hétérogénéité des ensembles régionaux est plus forte que celle des branches (dès lors, le calcul donne un meilleur rendement lorsqu'il est appliqué aux changements sectoriels).

Il reste une dernière explication possible au recul des syndicats confédérés et à la montée des non-syndiqués. Il s'agit des changements dans les professions et les qualifications des salariés.

### *Les changements professionnels*

Les élections aux CE se font par collèges. La loi est assez libérale et les collèges peuvent être composés de manière diverse. Il y a cependant une séparation majeure que l'on retrouve presque partout : il s'agit de la distinction entre les ouvriers et employés d'un côté et les "cadres" (au sens large) de l'autre<sup>19</sup>. Depuis un quart de siècle, la "démographie" des emplois a été beaucoup plus favorable au second collège de telle sorte que le premier collège pèse relativement moins lourd aujourd'hui. Dès lors, on peut se demander quels auraient été les résultats des élections si ces modifications n'avaient pas eu lieu, c'est-à-dire si chaque collège avait fourni le même nombre de suffrages. Là encore, le calcul "à pondération constante" peut donner des éléments de réponse (tableau VI).

---

<sup>19</sup> Les collèges ne reflètent que très imparfaitement la réalité sociologique des établissements. Par exemple, les cadres peuvent se trouver dans le collège unique, dans le troisième collège (cadres et ingénieurs seuls) ou dans le second (agent de maîtrise, techniciens). Nous analysons en détail ces problèmes dans l'introduction de notre rapport déjà cité (*Vingt-deux ans...*, op cit, p 9 et 14-16).

Tableau VI. Récapitulatif de l'impact des changements dans les collèges électoraux sur les scores des organisations depuis 1966<sup>20</sup>

Organisations	CGT	CFDT	CFTC	FO	CGC	Autres syndicats	Non-syn- diqués
Scores effectivement obtenus en :							
1966-67	48,8	18,6	2,3	7,9	4,1	3,7	14,6
1981-82	32,2	22,6	3,0	10,9	6,6	4,4	20,4
1989-90	25,0	20,5	4,1	12,0	6,0	6,0	26,5
Score que l'organisation aurait obtenu si la ventilation par collèges était restée celle de 1966-67 :							
en 1981-82	34,2	22,9	2,9	11,0	4,8	4,4	19,8
en 1989-90	27,2	20,7	4,1	12,2	4,0	5,7	26,0
Score que l'organisation aurait obtenu si la ventilation par collège était restée celle de 1981-82 :							
en 1989-90	25,6	20,6	4,1	12,1	5,3	5,8	26,3
Proportion de l'évolution imputable aux changements dans les collèges entre 1966-67 et :							
1981-82	0,12	0,07	0,06	0,01	0,72	0,01	0,08
1989-90	0,09	0,15	0,02	0,07	1,04	0,10	0,04
Proportion de l'évolution imputable aux changements dans les collèges entre 1981-82 et :							
1989-90	0,09	0,08	-	0,10	1,08	0,05	0,03
Milliers de voix gagnées ou perdues du fait des changements dans les collèges entre 1966-67 et :							
1981-82	- 69	- 10	+ 1	- 1	+ 64	-	+ 14
1989-90	- 75	- 10	+ 1	- 9	+ 68	+ 8	+ 17
Milliers de voix gagnées ou perdues du fait des changements dans les collèges entre 1981-82 et :							
1989-90	- 21	- 6	+ 1	- 4	+ 23	+ 5	+ 3

Contrairement aux effets précédents, l'action de l'"effet-collège" semble constante sur les 24 ans. L'augmentation des catégories non-ouvrières dans le corps électoral bénéficie à la CGC : l'essentiel de sa progression sur l'ensemble de la période s'explique certainement par le gonflement des collèges 2 et 3 dans lesquels elle réalise ses meilleurs scores (pendant longtemps, elle n'a présenté de candidats que

<sup>20</sup> Avant 1981, les collèges sont regroupés en deux (premier collège et collège unique ; deuxième et troisième collège). Après 1980, les calculs portent sur les quatre collèges. Les calculs sur la base 1966-67 sont donc forcément moins précis que ceux effectués avec la pondération de 1981-82.

dans ces collèges). En réalité, l'audience de la CGC décline assez fortement auprès de sa clientèle traditionnelle. L'augmentation rapide du poids des collèges 2 et 3 a masqué ce phénomène pendant plusieurs années. Aujourd'hui, l'effet-collège est insuffisant et la CGC semble engagée dans une phase de déclin assez rapide.

En revanche, les non-syndiqués ne bénéficient guère de cet effet alors même qu'ils réalisent de meilleurs scores chez les agents de maîtrise et les cadres (mais l'effet-taille est ici primordial).

A l'opposé, les trois centrales ouvrières (CGT, CFDT, FO) pâtissent assez sévèrement de l'effet-collège. Sur l'ensemble de la période, on peut estimer que environ un dixième du recul de la CGT est imputable à la baisse relative des ouvriers dans le corps électoral ou à la montée des professions intermédiaires et des cadres. Avec la structure par collège de 1966-67, elle serait demeurée en tête du classement en 1989-90 avec environ 27% des suffrages exprimés au lieu de 25%... En effet, la CGT continue de dominer le premier collège où elle obtient plus du tiers des suffrages.

Cependant, au cours de la dernière décennie, l'effet-collège se fait nettement moins sentir alors même que les changements dans les audiences s'accroissent de telle sorte que, sauf pour la CGC, le résidu inexplicé reste considérable.

L'interprétation globale de ces quatre calculs doit être effectuée avec prudence. Il faut notamment rappeler qu'ils ne peuvent se cumuler, sinon de manière partielle, car ils sont en partie contenus implicitement les uns dans les autres. Cependant, on peut avancer quelques conclusions d'ensemble.

Sur la période 1966-1990, les changements multiples intervenus dans la taille des établissements, leurs secteurs d'activité, la qualification de leur personnel ou leur localisation géographique, ont tous été défavorables à la CGT mais ils ne rendent compte que de moins d'un tiers de ses reculs électoraux. A l'issue de l'analyse, il demeure donc pour la CGT un "résidu" non-expliqué considérable et, pour la dernière décennie, cette part inexplicée augmente nettement. De même, ces changements structuraux, notamment l'effet-taille, ont amputé de près de 40% la croissance de la CFDT jusqu'au début des années 1980 et d'environ un quart pour FO. Mais ici l'appréciation est rendue plus délicate car il s'agit d'un solde entre effets contradictoires puisque l'impact des variations de taille est en partie contrebalancé par l'influence favorable des changements dans les branches et, dans une moindre mesure, les régions. Cela est également vrai pour la CGC : l'effet collège, c'est-à-dire l'augmentation rapide du nombre de techniciens et de cadres, a largement compensé l'impact négatif des changements sectoriels ou de taille survenus en 24 ans. Mais depuis le début des années 1980, les effets se font beaucoup moins sentir et le déclin de la CGC ne peut pas être expliqué par ces facteurs.

*La majorité des changements survenus dans les résultats des élections des CE ne semblent donc pas être imputables aux changements dans le corps électoral. tout particulièrement lors de la dernière décennie. Ces phénomènes traduisent-ils une désaffection qui frapperait les organisations traditionnelles et qui se manifesterait par beaucoup d'autres symptômes (baisse de la conflictualité, désyndicalisation, montée de l'abstention qui frappe également les prud'homales ou les élections de sécurité sociale) ?*

La première cause du déclin des grands syndicats réside dans la mobilisation difficile de leur électorat. En effet, les organisations sociales ou politiques ont normalement pour fonction d'organiser la vie sociale : ils formulent des programmes, sélectionnent les élites, canalisent les courants qui traversent l'opinion et les transforment en votes. Les grands syndicats traditionnels — tout comme les partis politiques — semblent assurer de plus en plus mal ces fonctions... En ce qui concerne les CE, on peut le constater à travers leur implantation.

#### *Déclin de l'implantation des syndicats*

Depuis 1984, J.-P. Aujard a introduit dans le compte-rendu des élections des CE une innovation intéressante : la mesure de l'audience des organisations en fonction de leur implantation. A partir des données publiées depuis cette date, on peut suivre l'implantation des principales organisations (tableaux VII à IX) et leurs scores en fonction de cette implantation (tableaux X à XII).

Tableau VII Implantation des syndicats aux élections des CE en 1983-84

Nom du syndicat	Nombre de comités	Nombre d'inscrits (milliers)	Implantation en nombre de CE	Implantation en nombre d'inscrits
CGT	8776	2935,2	38,0	61,5
CFDT	7239	2578,3	31,3	54,0
CFTC	1910	895,5	8,3	18,7
FO	4928	1941,3	21,3	40,6
CGC	4521	2041,6	19,6	42,7
Autres	1766	669,8	7,6	14,0
Non-syndiqués	12917	1838,7	55,9	38,5
<i>Tous comités</i>	23115	4776,4		
dont				
• au moins 1 syndicat	14950	3952,5	64,7	82,8
• que des syndicats	10198	2937,8	44,1	61,5
• syndicats & non-syndiqués	4752	1014,8	20,6	21,2
• non-syndiqués seuls	8165	823,9	35,3	17,2

Tableau VIII Implantation des syndicats aux élections des CE en 1989-90

Nom du syndicat	Nombre de comités	Nombre d'inscrits (milliers)	Implantation en nombre de CE	Implantation en nombre d'inscrits
CGT	7424	2859,5	30,3	54,9
CFDT	6717	2665,9	27,4	51,2
CFTC	1986	1240,5	8,1	23,8
FO	4875	2193,7	19,9	42,1
CGC	3754	2035,8	15,3	39,1
Autres	1825	984,6	7,4	18,9
Non-syndiqués	15482	2333,7	63,1	44,8
<i>Tous comités</i>	24541	5209,3		
dont				
• au moins 1 syndicat	13680	3990,8	55,7	76,6
• que des syndicats	9059	2875,5	36,9	55,2
• syndicats & non-syndiqués	4621	1115,3	18,8	21,4
• non-syndiqués seuls	10861	1218,5	44,3	23,4

Tableau IX Evolution de l'implantation des syndicats entre 1983 et 1990  
(base 100, 1983-1984)

Nom du syndicat	Nombre de comités	Nombre d'inscrits (milliers)	Implantation en nombre de CE	Implantation en nombre d'inscrits
CGT	85	97	80	89
CFDT	93	103	87	95
CFTC	104	139	98	127
FO	99	113	93	104
CGC	83	100	78	91
Autres	103	147	97	135
Non-syndiqués	120	127	113	116
<i>Tous comités</i>	106	109	100	100
dont				
• au moins 1 syndicat	92	101	86	93
• que des syndicats	89	98	84	90
• syndicats & non-syndiqués	97	110	92	101
• non-syndiqués seuls	133	148	125	136



Tableau XII Evolution des audiences des syndicats en fonction de leur implantation entre 1983 et 1990 (base 100 en 1983-84)

Nom du syndicat	CGT	CFDT	CFTC	FO	CGC	Autres syndicats	Non syndiqué
CGT	<b>95</b>	106	115	97	92	157	103
CFDT	99	<b>99</b>	105	95	89	153	103
CFTC	113	102	<b>80</b>	95	80	155	113
FO	98	105	123	<b>89</b>	87	170	128
CGC	94	101	119	98	<b>93</b>	169	100
Autres	124	101	119	101	84	<b>86</b>	86
NS	78	86	114	102	86	126	<b>205</b>
<i>Tous comités</i>	<i>86</i>	<i>95</i>	<i>105</i>	<i>95</i>	<i>88</i>	<i>123</i>	<i>125</i>
dont :							
• au moins 1 syndicat	92	102	113	101	94	131	107
• que des syndicats	93	103	109	99	94	131	-
• syndicat & non-synd	88	97	146	122	106	139	104
• non syndiqués seuls	-	-	-	-	-	-	100

Ces données permettent de décomposer en plusieurs variables la baisse des audiences qui frappe toutes les organisations syndicales depuis plusieurs années comme l'indique la comparaison entre les lignes en italiques des tableaux X et XI (qui sont un rappel des résultats globaux déjà analysés).

*Le recul de l'implantation*, c'est-à-dire de l'aptitude à présenter des listes, constitue la première composante du déclin des syndicats<sup>21</sup>. En effet, les taux d'implantation reculent quasiment pour tous les syndicats et augmentent pour les "non-syndiqués". En 1983-84, pour l'ensemble des syndicats, ce taux était de 83% (tableau VII) ; en 1989-90, il tombe à 76% (tableau VIII) : près d'un quart des électeurs n'ont plus le choix qu'entre les "non-syndiqués" et l'abstention ! Dans le détail, c'est la CGT qui enregistre les baisses les plus sensibles : en 1983-84, plus de 6 électeurs sur dix (62%) se voyaient proposer une liste CGT ; 6 ans après, ils ne sont plus que 55%. Ceci représente mécaniquement une baisse de 11% des suffrages exprimés en faveur des listes cégétistes (toutes choses étant égales par ailleurs). Pour la CFDT, les électeurs potentiels ne sont plus que un sur deux (contre 54% en 1983-84). La CGC

<sup>21</sup> La croissance de FO, de la CGC et de la CFTC jusqu'au milieu des années 1980 peut être rattachée à cette question de l'implantation. Grâce à la loi sur la section syndicale d'entreprise, ces organisations ont pu s'implanter dans de nombreux établissements dont elles étaient absentes auparavant. En quelque sorte, il s'agit d'une "croissance externe". En 1984-85, les élections aux conseils de surveillance dans le secteur public ont permis de vérifier cette idée puisque la plupart de ces établissements disposent aussi d'un CE. Pour présenter des listes aux conseils de surveillance, il n'était pas nécessaire d'être présents dans chaque établissement du groupe : cette différence entraîne un recul des listes non parrainées par les confédérations et un gain important pour la CGC et FO qui "ont directement concurrencé la CGT et surtout la CFDT dans des établissements ou des catégories de personnels où celles-ci sont souvent seules, dans les élections professionnelles, à briguer les suffrages des salariés" (Serge Volkoff, "Résultats d'ensemble des élections aux conseils d'administration ou de surveillance dans le secteur public", *Documents statistiques du travail et de l'emploi*, 20, avril 1986, p 99).

recule de 43 à 39%. Seuls FO et la CFTC voient progresser leur implantation mais il n'en serait pas de même à structure constante, c'est-à-dire sans la SNCF. Logiquement, les non-syndiqués et les "autres syndicats" voient leur implantation croître rapidement.

Le recul de l'implantation est probablement le facteur essentiel du déclin des audiences syndicales. Un raisonnement a contrario le démontrera. Il existe des situations où les non-syndiqués sont placés en concurrence avec des listes syndicales (c'était le cas dans plus de 4.700 élections en 1983-84). L'avant dernière ligne du tableau XII indique que, dans une telle situation, les non-syndiqués n'améliorent leurs scores que de 4%. Seule la CGT recule face à eux (de près de 12 points). En revanche, La CFTC, FO, les autres syndicats et même la CGC améliorent leurs résultats dans ces situations de concurrence avec les non-syndiqués. Autrement dit, les non-syndiqués ne progressent pas au détriment des listes syndicales, *ils améliorent considérablement leur scores parce qu'il n'y a plus de listes syndicales face à eux.*

Au passage, on notera que, pour les organisations syndicales, le recul du nombre de candidatures est proportionnellement plus fort que la diminution des électeurs concernés. Par exemple, le nombre d'établissements où la CGT présente des candidats baisse de 15% mais cela ne se traduit que par un recul de 3% du nombre des inscrits concernés. Autrement dit, l'implantation syndicale résiste mieux dans les grands établissements (là encore, les élections de la SNCF, qui interviennent au milieu de la dernière décennie, masquent sans doute l'ampleur du recul réel). C'est la seule explication possible entre l'affaiblissement de l'implantation de la CFDT, de FO ou de la CGC, et l'augmentation du nombre des inscrits et des suffrages exprimés dans les élections où ces organisations présentent des listes.

Ajoutons que les CE sont l'institution qui résiste le mieux à la crise des syndicats. Certes, avec la baisse du nombre des adhérents, le réservoir où puiser des candidats se tarit progressivement. Alors on renonce habituellement à présenter des listes aux élections de délégué du personnel pour pouvoir continuer à postuler aux CE<sup>22</sup>.

*La perte d'audience relative* est la seconde composante du déclin syndical. Les audiences réelles — c'est-à-dire les voix recueillies par les candidats ayant l'étiquette de l'organisation — peuvent se lire dans les tableaux X et XI. Par exemple, en 1983-

---

<sup>22</sup>Ces tendances sont confirmées par une enquête récente menée sur les institutions représentatives du personnel auprès de 41 entreprises de la région PACA. Les auteurs constatent que le CE est l'institution la plus répandue et la plus appréciée et que les délégués du personnel sont une "institution en difficulté" qui ne fonctionne réellement que dans moins de la moitié des cas étudiés (Annick Le Maître et Robert Tchobanian, *Les institutions représentatives du personnel dans l'entreprise*, Rapport pour le Ministère du travail, Aix en Provence, LEST, 1991).

84, la CGT obtenait en moyenne 46,1% des voix là où elle présentait des candidats, 20,1% dans les CE où la CFDT présentait les siens, 3,5% lorsque la CFTC était en lice, etc. En 1989-90, ces proportions sont respectivement de 43,6 , 21,2 et 4,1%... L'évolution relative de ces audiences est indiquée par la diagonale en gras dans le tableau XII. Là où la CGT présente des candidats en 1989-90, leurs scores sont en moyenne inférieurs de 5% à leur niveau d'il y a six ans. Tous les syndicats sont affectés par cette baisse d'audience sauf la CFDT qui parvient à maintenir quasiment ses scores là où elle présente des candidats. Les syndicats les plus atteints sont, dans l'ordre : la CFTC, les "autres syndicats", FO et la CGC. En revanche, les non-syndiqués voient leur audience relative doubler.

Enfin, *la démobilisation des électors* est la troisième composante du déclin des syndicats. La montée de l'abstentionnisme est rapide et générale<sup>23</sup>. Marginalement, ce facteur joue plutôt en défaveur des non-syndiqués. On constate en effet que la participation est systématiquement plus haute quand une liste syndicale est présentée. En termes de suffrages relatifs, cela correspond à un gain de 2% en faveur de la CGT et de la CFDT et de 3% en faveur de FO, de la CFTC et de la CGC. En revanche, cette troisième composante se traduit par une "perte" de 2% pour les non-syndiqués. Autrement dit, la participation est meilleure là où il existe des sections syndicales ; l'abstention augmente plus rapidement là où ne restent que les non-syndiqués qui ne sont peut-être pas aussi populaires qu'on le pense<sup>24</sup>. Ajoutons que, dans 44% des élections, les "non-syndiqués" sont seuls présents et que cela concerne 23% des électeurs inscrits. Ces situations de monopole ne sont probablement pas très mobilisatrices.

Au total, depuis la fin des années 1970, *le principal facteur de déclin des grands syndicats dans le secteur privé réside dans le recul de leur implantation aggravé par une perte d'audience...* Ce constat amène une double interrogation.

---

<sup>23</sup> Il existe aussi un "effet-participation" qui peut être calculé comme les précédents. Son influence est moins importante de telle sorte que nous renonçons à en dresser le tableau complet. Disons qu'il joue globalement en faveur des organisations syndicales et en défaveur des non-syndiqués.

<sup>24</sup> En théorie, les non-syndiqués ne peuvent se présenter qu'au second tour lorsque la moitié des inscrits n'ont pas participé au premier ou lorsqu'il reste des sièges à pourvoir. En pratique, des candidats "sans étiquettes" sont souvent présents dès le premier tour notamment chez les cadres et, quand il n'y a pas de liste syndicale, la formalité du premier tour est généralement oubliée. Il n'existe malheureusement aucune étude sérieuse sur le phénomène des "non-syndiqués" qui est pourtant ancien. On ne peut donc dire avec précision ce que recouvre cette étiquette ni l'étendue de ces pratiques...

En ce qui concerne le passé et notamment les années 1960-70, on pourrait se demander pourquoi les trois principales organisations syndicales se sont développées à rebours des évolutions économiques et sociales préparant ainsi leur crise actuelle. Pourquoi cette "ouvriérisation" relative que l'on constate jusqu'au milieu des années 1970 alors que, depuis plus de 20 ans, c'était la catégorie des techniciens et des cadres qui se développait rapidement ? Pourquoi cette "industrialisation" alors que les services sont, dès les années soixante, les principaux créateurs d'emplois mais aussi, à quelques exceptions près, un "désert syndical" ? La chose est frappante avec la CFDT dont le nombre des adhérents augmente pourtant jusqu'en 1976-77<sup>25</sup>.

D'autre part, on peut se demander ce qui change dans les pratiques syndicales à la fin des années 1970 et au début des années 1980 qui puisse expliquer ce déclin général dont sont victimes toutes les organisations les unes après les autres. Nous sommes ici confrontés au mal dont souffrent les syndicats français que l'on nomme, faute de mieux, "l'institutionnalisation" du syndicalisme. Jusqu'à la fin des années 1970, les militants de base tissaient autour d'eux un réseau informel et créaient sur le lieu du travail une ambiance propice à la syndicalisation. Il en résultait une implantation dont cet article aura montré l'importance. Aujourd'hui, de nombreux militants ont quitté les syndicats et ceux qui restent deviennent de véritables professionnels de la représentation : trop occupés par leurs fonctions, ils désertent les ateliers et les bureaux<sup>26</sup>. Ainsi les grandes confédérations laisseraient-elles le champ libre aux "non-syndiqués" et aux abstentionnistes...

Grenoble, février 1992.

---

<sup>25</sup> On dispose de peu d'informations sur les adhérents des syndicats français. La composition professionnelle de la CFDT est présentée dans notre rapport : Dominique Labbé, Antoine Bévort, Maurice Croisat, *Effectif, audience et structures syndicales en France depuis 1945 (le cas de la CFTC-CFDT)*, Rapport pour le Ministère du travail, Grenoble, CERAT, 1991.

<sup>26</sup> Dominique Labbé, Maurice Croisat, Antoine Bévort, *La désyndicalisation. Le cas de la CFDT* (Etude réalisée pour le compte du PIRTEM-CNRS), Grenoble, CERAT, 1989. Et Dominique Labbé, Maurice Croisat, *La fin des syndicats ?*, Paris, L'Harmattan, 1992.